

Les juristes berbères : entre éducation, prévention et accès au droit

L'association des juristes berbères de France a été créée en 1991 par une dizaine d'avocats, d'étudiants en droit et de juristes français issus de l'immigration berbère. Elle est une des 150 associations qui ont leur siège à la maison du barreau de Paris. Les fondateurs de l'AJBF ont souhaité agir pour la promotion de l'identité berbère et pour l'intégration sans heurt de cette communauté dans la société française. Frappés par les problèmes qui touchent les jeunes et les familles issus de l'immigration, ils ont voulu mettre leurs compétences à leur service. Afin d'atteindre ce but, l'association a dû sortir de son siège parisien et a choisi le département de la Seine-Saint-Denis pour implanter son action « en bas des cités », avec une permanence juridique au centre socioculturel des Marnaudes à Rosny-sous-Bois en 1992, puis l'ouverture d'une antenne à Bobigny en 1995. En plus des villes, l'association est soutenue par la politique de la ville, l'AJBF a ainsi pu employer son premier salarié en 1997.

L'AJBF a plusieurs domaines d'intervention en Seine-Saint-Denis :

Les permanences juridiques gratuites

Trente avocats environ sont adhérents de l'AJBF ; parmi eux dix avocats sont disponibles pour assurer des permanences juridiques gratuites. Les consultations sont ouvertes à tous, l'avocat conseille sur les procédures judiciaires à suivre, sans pour autant pouvoir représenter les personnes au tribunal, et oriente ces dernières vers un juriste lorsqu'il s'agit de remplir un dossier de demande d'aide juridictionnelle. Ces permanences juridiques se déroulent au centre socioculturel des Marnaudes de Rosny-sous-Bois le samedi

matin, au local de l'AJBF de Bobigny le mercredi et au centre social de la Caisse d'allocations familiales de Bobigny le vendredi matin. La mise en place de permanences juridiques gratuites est en projet dans les régies de quartier de Pantin et de Montreuil. L'association assure également des permanences en dehors de la Seine-Saint-Denis : elle est présente à Paris dans les trois Maisons de la justice et du droit et dans les Espaces de quartier du treizième arrondissement de Paris.

L'éducation à la citoyenneté dans le milieu scolaire

L'AJBF intervient auprès des élèves d'une dizaine de collèges et lycées de Seine-Saint-Denis autour de plusieurs axes : l'information sur le système judiciaire, le règlement intérieur, le droit de l'enfant et le droit pénal et la formation des délégués en tant qu'acteurs de leur établissement et citoyens de leur ville. Ces actions sont inscrites dans les projets d'établissement et sont préparées en amont avec les professeurs. L'association agit également de façon ponctuelle auprès des élèves lorsqu'un événement grave perturbe la vie de l'établissement ; elle rappelle alors les droits et devoirs de chacun et informe sur les conséquences juridiques des actes délictueux.

La prévention

Devant la montée des violences urbaines et des incivilités, l'association participe aux structures locales de prévention (club de prévention, associations, centre social, centre de loisirs...). L'AJBF organise des conférences en collaboration avec ces divers acteurs. On peut citer par exemple

« Le forum sur la violence » à Rosny-sous-Bois, « Le forum citoyenneté » à Bobigny, « La vie au collège, c'est l'affaire de tous » à Pierrefitte-sur-Seine. L'association participe à des instances de réflexion, elle est présente aux réunions du Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD) dans des villes de Seine-Saint-Denis, du Contrat local de sécurité (CLS) du treizième arrondissement de Paris et du Conseil d'administration du Lycée Blaise Cendrars de Sevran. Par ailleurs, elle est intégrée aux groupes de travail du Conseil départemental d'accès au droit de Paris et de la CODAC (Commission départementale d'accès à la citoyenneté) de Paris et de Seine-Saint-Denis.

Le réseau d'échanges avec les parents autour du droit

Depuis 2001, l'AJBF agit dans le champ du soutien à la parentalité sous forme de réseau d'échanges avec les parents autour du droit. Cette action est conduite de façon expérimentale à Bobigny. L'association intervient sur la ville dans plusieurs groupes : un groupe de femmes du quartier Édouard Vaillant, un groupe suivi par le Club de prévention « Vie et Cité », et deux groupes de parents d'élèves dans deux collèges. Lors de ces séances, des discussions s'engagent autour des droits et des devoirs liés à l'autorité parentale, à l'adoption, au placement, à l'absentéisme scolaire.... Quatre autres villes seront concernées par cette action en 2002 : Pantin, Épinay-sur-Seine, Montreuil et Bondy.

L'AJBF souhaite étendre son champ d'action en développant de nouveaux

projets. L'association voudrait poursuivre l'accueil des femmes confrontées au mariage forcé ou soumises au droit de la famille du pays d'origine et se voit dans l'obligation d'augmenter ses actions de médiation familiale à titre préventif, pour aborder les relations de couple, les relations parents-enfants, les relations école-enfant. Elle souhaiterait aussi accroître ses missions de formation et d'accès au droit pour les acteurs locaux. Des interventions auprès des adultes-relais et du personnel communal de la ville de Bondy sont donc prévues : un juriste ou un avocat abordera des thèmes portant sur le droit des étrangers, le droit de la famille, le droit du travail, le droit du logement.

Par ailleurs, l'AJBF a proposé une action globale à la ville de Rosny-sous-Bois intitulée « Rosny : ville de droit et du citoyen ». Elle aura, dans ce cadre, des actions axées sur la prévention et l'accès au droit en direction des écoles primaires, des collèges et des lycées et des actions de formation pour d'autres professionnels qui interviennent sur la ville : mission locale, centre social, mairie.... De même, à Pierrefitte-sur-Seine, l'AJBF, membre du comité de pilotage d'une association pierrefittoise : l'Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit (AFPAD) nouvellement créée, devrait prochainement intervenir dans les écoles de la ville.

Forte de son expérience, l'association des juristes berbères de France contribue à promouvoir l'identité berbère, mais son action est davantage tournée vers l'accès au droit et l'éducation à la citoyenneté pour tous afin de lutter contre l'exclusion sociale et culturelle dans les quartiers défavorisés.

Association des juristes berbères de France
25, avenue du Président-Salvadore-Allende
93000 Bobigny

Tél. 01 48 30 81 39 / Fax 01 45 80 23 97

Mots clés (indexation DPH) : ACCÈS AU DROIT, INFORMATION JURIDIQUE, ÉDUCATION AU DROIT, IDENTITÉ CULTURELLE, SOUTIEN À LA PARENTALITÉ.

Fiche réalisée le 21/12/2001
